

COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?



OBJECTIF Valorisation, réemploi.



ENVIE LIMOGES

Envie Limoges permet de s'équiper en électroménager renové à partir de déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE). Les appareils pouvant être réparés sont vendus au magasin situé 13 rue Pierre-Michaux à Limoges.

ASSOCIATION ALÉAS

L'association Aléas dispose de deux bornes de récupération de vêtements place Wilson et rue Gustave-Philippon. La vente est assurée par la friperie Lysa, rue des Tanneries. Un atelier de réparation permet de aussi de redonner une seconde vie à certains objets, vendus ensuite à « la Troc », au 174 avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Limoges. Bien d'autres acteurs du réemploi existent sur le territoire que ce soit sous forme associative (Secours Populaire, Croix Rouge, Secours Catholique, Association des Paralysés de France...) ou de dépôt-vente.

COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?



Des opérations de sensibilisation à la réduction des déchets

- **Mise en place d'une opération « famille-test »** qui permettra d'évaluer l'efficacité de certains gestes de prévention préconisés, sur un temps donné.
- **Prolongement du partenariat** avec les grandes enseignes commerciales pour identifier dans les rayons des produits peu générateurs de déchets.
- **Communication** sur la valeur des denrées alimentaires, le sens du repas, le gaspillage alimentaire, les bienfaits des circuits courts...
- **Promotion de l'eau du robinet** (atelier de dégustation), des couches lavables (en partenariat avec les hôpitaux, crèches...).
- **État des lieux rigoureux** sur l'usage et l'efficacité des stop pub.
- **Étude programmée** pour la mise en place d'un financement incitatif.

Une communication régulière sur les différentes actions de réduction sera proposée sur le site internet de Limoges Métropole (<http://www.agglo-limoges.fr/>), par voie de presse et d'affichage.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR L'UNE DE CES ACTIONS
OU VOUS SOUHAITEZ DES PRÉCISIONS.

APPELEZ LE N° Vert **0 800 86 11 11**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

ACTION Communication, partenariat.



GRENNELLE 1

La loi Grenelle 1 prévoit que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devra intégrer, dans un délai de 5 ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.



Jeter moins, consommer autrement.

www.agglo-limoges.fr



Directeur de la publication: Gérard Vandembroucke / Conception: Ateliers d'édition - Ville de Limoges / Imprimé sur papier recyclé.

n°10 - Janvier 2012



Et vos déchets ?

Lettre d'informations de la communauté d'agglomération Limoges Métropole

Aureil - Boisseuil - Bonnac-la-Côte - Condat-sur-Vienne - Eyjeaux - Feytiat - Isle - Le Palais-sur-Vienne - Le Vigen - Limoges - Panazol - Peyrilhac - Rilhac-Rancon - Saint-Gence - Saint-Just-le-Martel - Solignac - Verneuil-sur-vienne - Veyrac.

Jeter moins, consommer autrement.

Chaque année un habitant de notre agglomération produit 478 kg de déchets, dont 338 kg collectés et 140 kg apportés en déchèteries. C'est moins que la moyenne nationale (391 kg et 170 kg), mais **ces chiffres ont doublé en 50 ans.**

IL EST URGENT D'AGIR !

C'est pourquoi Limoges Métropole a préparé **un plan de réduction des déchets afin de diminuer en 5 ans de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées.**

En limitant les volumes à collecter et à traiter, qui s'élèvent à près de **90 000 tonnes par an pour nos 18 communes**, ce programme permettra de **réduire l'impact sur l'environnement**, de **limiter le recours à l'enfouissement et à l'incinération**, de **réduire encore plus les coûts de gestion et de préserver les ressources naturelles.**

Un diagnostic détaillé a permis d'identifier les déchets qu'on peut éviter d'incinérer. Puis, une large phase de concertation avec les acteurs locaux a amené à retenir une vingtaine d'actions programmées sur plusieurs années : promotion du jardinage naturel, du compostage en habitat collectif, incitation au réemploi et à la réparation, à utiliser l'eau du robinet comme eau de consommation... Des actions spécifiques sont envisagées en partenariat avec les entreprises, les commerçants ou encore les gros producteurs de déchets organiques.

Ce plan doit permettre de continuer à réduire la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (dont le taux a déjà baissé de 13 % depuis la création de Limoges Métropole en 2002). Une réflexion sera d'ailleurs engagée pour la mise en place d'une tarification encourageant à diminuer ses ordures.

Pour notre communauté d'agglomération, c'est le prolongement d'un engagement de longue date, repris par les axes de travail de son Agenda 21 pour le développement durable : en 2005, 45 familles-test de l'agglomération ont démontré que l'application de **quelques gestes simples permettent d'alléger sa poubelle** ; une campagne de promotion du compostage a ensuite débuté sur tout le territoire. Enfin, la semaine nationale de réduction des déchets fait l'objet de collaborations avec de grandes enseignes de la distribution pour aider les consommateurs à identifier des produits peu générateurs de déchets...

Aujourd'hui, grâce à vous tous, nous pouvons aller plus loin. **Au travail, à la maison, en faisant les courses, nous pouvons tous agir.**



UN PROGRAMME LOCAL DE RÉDUCTION DES DÉCHETS C'EST QUOI ?



La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 a fixé comme **objectif** « de **réduire la production d'ordures ménagères** et assimilés de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années ».

Pour y parvenir, l'**État encourage** les collectivités à **élaborer un programme local de réduction des déchets** en chargeant l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) de soutenir financièrement celles qui s'engagent dans cette démarche. Limoges Métropole a confirmé son engagement fin 2009. Elle pourrait bénéficier de plus de 200 000 euros par an de l'ADEME, si les objectifs sont atteints.

OBJECTIF
- 7 % par habitant
sur 5 ans.



AGIR ENSEMBLE



TEMPS FORTS
Lancement du programme, sensibilisation, présentation du diagnostic.

La réussite de ce programme nécessite la **participation** de l'ensemble **des acteurs du territoire communautaire** (privés, publics, individuels et collectifs). C'est pourquoi une large démarche de **concertation** a été menée par Limoges Métropole pour créer des liens entre les acteurs et profiter de leurs expériences réciproques.

Parmi les temps forts

17 NOVEMBRE 2010 Lancement du programme en présentant le projet aux partenaires potentiels à ESTER à l'occasion d'un mercredi du développement durable de l'agglomération.

28 JUIN 2011 Sensibilisation des élus des 18 communes à la réduction des déchets.

29 JUIN 2011 Présentation du diagnostic à l'ensemble des acteurs locaux.

AUTOMNE 2011 Séances de travail au sein de 4 ateliers pendant lesquels les participants ont fait des propositions concrètes sur :

- la réduction des déchets fermentescibles à travers le compostage,
- la réduction des déchets alimentaires à travers le gaspillage alimentaire et les circuits de proximité,
- la réduction des déchets et l'économie à travers la réparation et le réemploi des biens d'équipements,
- la réduction des déchets des professionnels.

23 NOVEMBRE 2011 Présentation publique du programme d'actions.

DES ACTIONS RÉFLÉCHIES



Le diagnostic a permis de **déterminer les actions envisageables** au regard des caractéristiques de notre territoire communautaire et de l'état actuel de production de déchets.

Quelques exemples

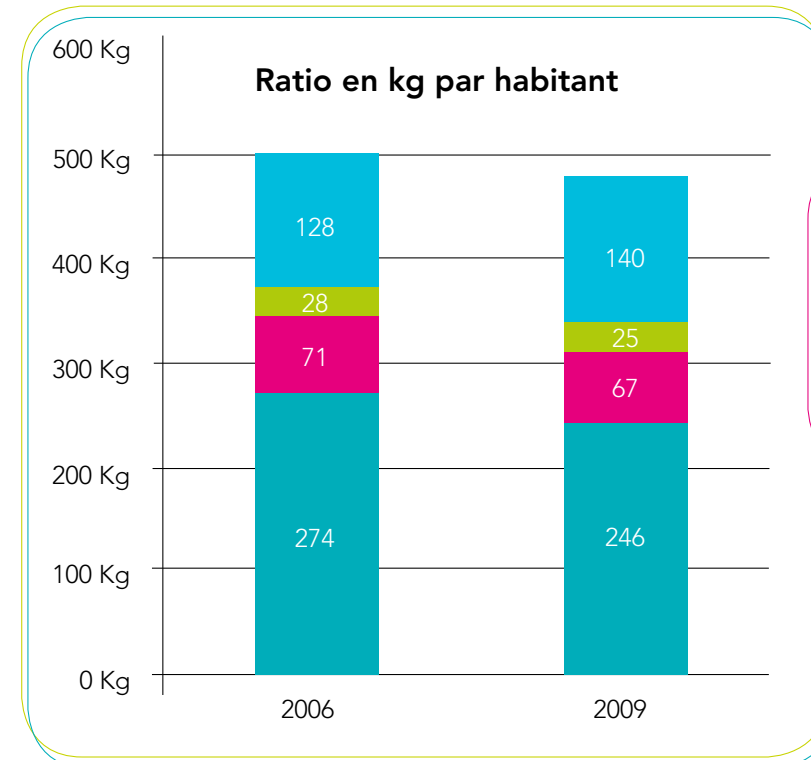
POPULATION 57 % des ménages habitent en appartements d'où la possibilité d'**élargir la pratique du compostage à l'habitat collectif**.

TERRITOIRE 50 % du territoire est encore couvert de zones agricoles et la demande en produits locaux s'intensifie : la **promotion des circuits courts** moins générateurs de déchets peut s'appuyer ainsi sur une base solide de producteurs et de consommateurs.



ACTION
Promotion
des circuits courts.

L'ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS



- Déchèterie
- Verre
- Déchets recyclables
- Ordures ménagères résiduelles

DÉCHÈTERIES 40 % des tonnages apportés en déchèteries sont des déchets de jardin (gazon, branchage...) qui pourraient être **compostés ou broyés à domicile**, 30 % sont des encombrants dont la **récupération et la réutilisation** pourraient être développées.

ORDURES MÉNAGÈRES (BAC VERT) 25 % sont des déchets organiques (déchets alimentaires, produits non consommés...) qui pourraient être **compostés** plutôt que d'être incinérés.



COMMENT RÉDUIRE NOS DÉCHETS ?



En 2012, Limoges Métropole va proposer plusieurs opérations afin d'aider à **réduire vos déchets organiques**

- en pratiquant le **compostage dans votre jardin**, en tas ou à l'aide d'un composteur, vendu par Limoges Métropole à prix avantageux grâce au soutien financier de l'ADEME et du Conseil général,
- en utilisant les **nouveaux composteurs collectifs** qui seront installés en pied d'immeuble (après avoir trié les déchets organiques chez vous, vous pourrez les déposer dans le composteur collectif ; le compost produit sera ensuite utilisé soit pour votre usage personnel soit par les services d'espaces verts),
- en vous initiant au **lombricompostage** (fabrication individuelle de compost avec des vers de terre),
- en **jardinant au naturel** (sans produits chimiques, en utilisant le paillage, des espèces végétales à pousse lente...),
- en sollicitant l'agglomération pour sa nouvelle prestation de **broyage de branchage à domicile** dont les copeaux peuvent ensuite être mis au pied de vos plantations (mise en place prévue début 2013),
- en vous rendant sur la **future plate-forme de démonstration de compostage** qui vous **permettra de découvrir** de visu, et avec des professionnels, les différents phases et gestes nécessaires pour obtenir un bon compost (une demi-journée de formation sera proposée dès 2012 à toute personne ou producteur de déchets organiques souhaitant améliorer sa pratique du compostage),
- en sollicitant l'agglomération pour bénéficier du **prêt de l'exposition compostage** (destinée aux écoles, bibliothèques...).

3 bonnes raisons pour faire du compostage

FERTILISER son jardin avec un engrais naturel et gratuit

RÉDUIRE SES DÉCHETS Les déchets alimentaires et de jardin représentent la plus grande partie de notre poubelle. Composter à la maison, c'est environ 100 Kg/habitant et par an de déchets en moins à collecter !

RÉDUIRE LES DÉPENSES liées à la gestion des déchets ménagers.

En parallèle, Limoges Métropole accompagnera **les gros producteurs de déchets organiques** (CHU, restauration collective, restaurants ou commerces de produits frais...) vers **des actions de compostage**. Dès 2012, les plus importants d'entre eux auront des obligations légales de collecte séparée et de valorisation organique des bio-déchets.

Une formation au compostage sera proposée par Limoges Métropole en mars/avril 2012. Les familles intéressées peuvent d'ores et déjà prendre contact avec la direction de la propreté au **0 800 86 11 11** (appel gratuit depuis un poste fixe).



Le lycée agricole des Vaseix, le collège Maupassant ou encore la maison de retraite Joseph-de-Léobardy à Limoges pratiquent déjà le compostage.

DÉCHETS ORGANIQUES

Déchets organiques ou biodéchets : résidus d'origine végétale (épluchures, feuilles mortes, tonte de gazon...) qui peuvent être dégradés par les micro-organismes pour lesquels ils représentent une source d'alimentation. Ces déchets sont utilisés pour la fabrication du compost.

COMPOSTEURS

Deux modèles de composteurs, en plastique recyclé :

- ▶ 360 litres au prix de 27,50 €
- ▶ 700 litres au prix de 38,50 €
- ▶ Seau de pré-collecte de 10l au prix de 2,57 €

LOMBRICOMPOSTEUR

Un lombricomposteur est un ensemble de bacs superposés. Les bacs supérieurs contiennent des vers rouges qui transforment vos déchets organiques en compost en 3 mois !